

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2008**

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO,

Etaient présents : MM.Eddie GERLE - Philippe PIERARD - Eric BREHAUX - Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Eva GERLE - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Marie-Madeleine BERTHEAU - Mornélyls LORRIER - Isabelle DE CARVALHO - Christian GERVAIS - Annie MONEGO - René CHENON - Maria DE GOUVEIA - Jacqueline CHENON - Nathalie DESROUSSEAUX - Jean-Marc DESCHAMPS - Patricia PETIT - Mohamed BOUALLAGA - Nicole MARTIN./.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Valérie BOUGRA à Mme Isabelle DE CARVALHO - M.Philippe BOUGRA à M.Mornélyls LORRIER - M.Patrice PAGEOT à Mme Patricia PETIT - Mme Maria MARGERIN à M.Mohamed BOUALLAGA./.

Absents non excusés : Mme Chantal BENICOURT - M.Frédéric DUVERGER./.

Excusés :./.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe des pouvoirs et constatant que le quorum est atteint, a ouvert la séance.

\*\*\*\*\*

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2008**

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2008.

### **2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal A **NOMME A L'UNANIMITE** Madame Marie-Madeleine BERTHEAU pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

### **3. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**CONFORMEMENT** au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A **EXPOSE** le compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 depuis le dernier Conseil Municipal :

- Le 17 novembre 2008 : Convention de mise à disposition d'un local dans le Centre de Loisirs Primaire « Le Cèdre Bleu » entre la Commune de Brou sur Chantereine et la S.A.R.L. « EURODIM » - FOLA Percussions pour la mise en place d'ateliers culturels, pédagogiques multiculturels et d'animations».
- Le 17 novembre 2008 : Marché de travaux pour l'aménagement de bureaux dans le pavillon du gardien (Parc de la Mairie), lot N°1 au lot N°6, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à la Société SO.FRA.BAT.
- Le 17 novembre 2008 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le Théâtre du Petit Miroir pour l'organisation de représentation d'un spectacle dans le cadre du rallye du livre organisé par la Commune.
- Le 17 novembre 2008 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec La Compagnie « La Fleur qui rit » pour l'organisation de représentation d'un spectacle dans le cadre du rallye du livre organisé par la Commune.
- Le 18 novembre 2008 : Contrat pour l'organisation d'un spectacle avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales (C.C.D.M.) pour les sections tout-petits et petits des écoles maternelles de la Commune.
- Le 18 novembre 2008 : Contrat de cession pour l'organisation d'un spectacle avec la Compagnie 3 Chardons pour les sections moyens et grands des écoles maternelles de la Commune.
- Le 18 novembre 2008 : Contrat de cession du droit d'un spectacle avec l'Association « Filomène » pour l'organisation d'un spectacle pour les élèves des écoles primaires de la Commune.
- Le 18 novembre 2008 : Convention d'objectif et de financement relative à la prestation indemnité de garde crèche entre la Commune et la SNCF pour le versement d'une prestation indemnité de garde crèche.
- Le 26 novembre 2008 : Contrat de location du Château de Brou avec Monsieur ou Madame THIEBAUT pour l'organisation de la manifestation «le Réveillon de la Solidarité » organisée par la Commune.
- Le 26 novembre 2008 : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la S.A.R.L. ESSAÏON pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les enfants et les parents de la crèche familiale.
- Le 26 novembre 2008 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec OKSIDE pour l'organisation d'une animation durant le Marché de Noël organisé par le Service Enfance/Jeunesse.

- Le 02 décembre 2008 : Marché de travaux pour l'aménagement de bureaux dans le pavillon du gardien (Parc de la Mairie), lot N°7 : câblage informatique et téléphonique, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à la Société PRECTEL.

#### 4. DECISION MODIFICATIVE N°2 (BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008) AU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Municipal A ADOPTE à l'unanimité la Décision Modificative N°2 au budget Primitif 2008 qui s'établit ainsi que suit :

<b>Section de fonctionnement :</b>	<b>Section d'investissement :</b>
- Dépenses : + 32.842 €	- Dépenses : + 4.351 €
- Recettes : + 32.842 €	- Recettes : + 4.351 €

#### 5. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE (POUR : 21 – CONTRE : 4 (DONT 1 POUVOIR) M.DESCHAMPS JEAN-MARC – MME PETIT PATRICIA - MME NICOLE MARTIN) :

- A APPROUVE la modification de l'article 31
- A DIT que les autres articles restent inchangés.

#### 6. ADOPTION D'UN NOUVEAU CONTRAT POUR LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A ADOPTE le nouveau contrat d'engagement des assistant(e)s maternel(le)s applicable à compter du 01/01/2009 ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat avec chaque assistant(e) maternel(le) et tous les documents y afférents.

#### 7. PRISE EN CONSIDERATION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS SUR LE SECTEUR DU CENTRE VILLE – CREATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A PRIS en compte et approuve la nécessité d'un projet d'aménagement et de travaux publics sur le secteur du centre-ville articulé autour de l'axe Est-Ouest constitué des avenues Jean Jaurès et Victor Thiébaud jusqu'au carrefour avec la rue Carnot ;
- A CREE un périmètre d'étude tel que défini en annexe de la présente ;
- A DIT que les formalités d'affichage et de publicité seront effectuées selon l'article R 111-47 du Code de l'Urbanisme.

#### 8. ORGANISATION D'UNE SORTIE CULTURELLE SUR PARIS LE 07 FEVRIER 2009

Le Conseil Municipal A ADOPTE A L'UNANIMITE les tarifs suivants pour la sortie culturelle à Paris :

	Tarifs
Adultes	9 €
Enfants de 6 à 12 ans	5 €

#### 9. QUESTIONS DIVERSES

**Groupe Nouvel Elan Citoyen :**

- 1.Demande de renseignement concernant le dossier du « nouveau collègue » : descriptif, montage financier et situation géographique ;

**Groupe Divers Gauche :**

- 1.Demande de renseignement sur le « devenir du collègue actuel » ;
- 2.Demande de renseignement sur l'aspect du futur « Club JBC » ;
- 3.Demande de renseignement sur le nettoyage de la Commune, et notamment du bois .

La séance est levée à 21h30.